

## Ergatif

(ergativité, non-orientation du verbe)

**S. Chaker**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2166>  
DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.2166](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.2166)  
ISSN : 2262-7197

### Éditeur

Peeters Publishers

### Édition imprimée

Date de publication : 1 août 1996  
Pagination : 2677-2682  
ISBN : 2-85744-872-4  
ISSN : 1015-7344

### Référence électronique

S. Chaker, « Ergatif », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 17 | 1996, document E37, mis en ligne le 01 juin 2011, consulté le 25 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2166> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.2166>

---

Ce document a été généré automatiquement le 25 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# Ergatif

(ergativité, non-orientation du verbe)

S. Chaker

---

- 1 L'ergativité est un concept de syntaxe générale, issu de l'observation d'un certain nombre de langues non-indo-européennes. En Europe même, la langue basque est le modèle classique de langues dites ergatives ; de ce fait, le basque a joué un rôle central dans la découverte et l'analyse de ce phénomène assez déroutant pour qui reste prisonnier des catégories syntaxiques des langues indo-européennes classiques ou contemporaines. On trouvera (en langue française) des synthèses claires et détaillées sur l'ergativité dans les travaux classiques d'André Martinet (1968 et 1975 notamment) et surtout dans l'excellente synthèse de Claude Tchekhof (1978).
- 2 L'ergativité, qui relève la syntaxe de l'énoncé verbal, est un système de relations (et de marquage) très particulier du verbe par rapport aux participants du procès. Indépendamment des particularités morphologiques propres à chaque situation, dans ces langues, contrairement aux constructions classiques dites « objectives » (du type « sujet + verbe + objet marqué »), c'est plutôt l'agent (« sujet ») qui est morphologiquement marqué et non le patient (« objet »). L'agent apparaît donc dans ces langues comme un déterminant secondaire, voire facultatif, de l'énoncé verbal. En fait, le trait syntaxe fondamental qui définit l'ergativité est la *non orientation du prédicat verbal par rapport aux actants (ou participants) du procès (agent/patient)*.
- 3 Sans que l'on puisse globalement considérer le berbère comme une langue de type ergatif, le trait syntaxique de non-orientation du prédicat verbe y est fortement représenté et très certainement ancien.
- 4 D'une part, un grand nombre de verbes simples (= non dérivés), intrinsèquement processifs, supposent l'intervention d'un agent extérieur (souvent humain) et d'un patient nettement distincts, fréquemment même d'un instrument indispensable à la réalisation du procès, n'autorisent qu'une construction intransitive dans laquelle le « sujet lexical » ne peut être que le patient ou un « attributaire » non-agent. Les verbes de ce type sont nombreux et appartiennent tous au vocabulaire de base :
  - nz « être vendu »
  - irid « être lavé »

ndw « être baratté »  
 - bzeg « être mouillé/enflé »  
 xsi « être éteint/s'éteindre »  
 ry « brûler/être brûlant »  
 - rs « se poser/être posé »  
 ames « être sale/se salir »  
 - nw « être cuit/cuire, être mûr/mûrir »...

- 5 Le phénomène n'a bien sûr rien de spécifique au berbère mais ce qui est remarquable dans cette langue, c'est sa fréquence et surtout le fait qu'il n'est pas propre à la zone sémantique des verbes d'état et qualité, voire des « moyens » ou « déponents » classiques : on peut en effet difficilement imaginer plus « processif » et plus « orienté » qu'un verbe comme « vendre » ou « laver » ; or en berbère *nz* et *irid* ne peuvent signifier que « être vendu » et « être lavé » ; ils ne toléreront jamais de complément direct, le « sujet lexical » est toujours « ce qui a fait l'objet de la vente ou du lavage » :  
 (1/a) *y-nza wyyul* = « l'âne est/ a été vendu »  
 (1/c) *y-urad ubeɣnus* = « le burnous est lavé/a été lavé »
- 6 Pour dire « il a vendu l'âne »/ « il a lavé le burnous », on sera obligé de passer par une forme secondaire (dérivée) à préfixe (« factitif/causatif » : morphème *s-*, réalisé *zz-* devant radical comportant une sonore /z/) :  
 (1/b) *y-zz-nz acyul* = « il a vendu l'âne »  
 (1/b) *y-ss-ared abernus* = « il a lavé le burnous »
- 7 D'autre part, un grand nombre de verbes simples sont « neutres » quant à leur orientation par rapport aux participants du procès. C'est ce qu'on appelait traditionnellement la « valeur passive du verbe simple » qui existerait pour de nombreux lexèmes verbaux usuels. Un verbe comme *kkes* « enlever/ôter », peut en effet avoir le sens de « être enlevé », cela sans aucune modification formelle :  
 - *kkes* « enlever, être enlevé »  
 (2/a) - *y-kkes (afrag)* = « il a enlevé (la clôture) »  
 (2/b) - *y-kkes (wfrag)* = « la clôture est enlevée »
- 8 Dans (2/a), *afrag* « clôture » est un complément direct (et « patient ») du verbe *kkes*, dans (2/b) *wfrag* (forme d'annexion de *afrag*) est une expansion qui explicite l'indice de personne (*y-* = « il ») du verbe et pour laquelle diverses terminologies sont employées par les berbérissants : « complément explicatif » (L. Galand, 1964), « expansion référentielle » (Chaker, 1983, 198), « complément référentiel » (Leguil, 1987)... On parlera ici, par souci de clarté, de « sujet lexical (explicite) » ou « reprise lexical du sujet » : bien qu'un peu lourde cette terminologie est plus descriptive et plus explicite.
- 9 Ce phénomène n'est pas non plus inconnu dans les langues indo-européennes contemporaines ; il rappelle immédiatement la catégorie des « verbes mixtes », « réversibles » ou « symétriques » d'une langue comme le français (Cf. notamment Dubois, 1967, 25) : « casser »/« il casse la branche »/ « la branche casse ». La même forme du verbe permet une construction transitive (sujet = agent) et une construction intransitive (sujet = patient). Mais la spécificité du berbère réside dans l'ampleur du phénomène : plusieurs centaines de berbes simples, appartenant au vocabulaire fondamental, partagent ce trait (Chaker, 1983, 300-301 et 1984, 209-210). Et la plupart d'entre eux peuvent être considérés comme intrinsèquement processifs et supposent référentiellement un agent et un patient distincts pour qu'il y ait réalisation de l'action :

*gzem* « couper/ê. coupé »  
*kres* « nouer/ê. noué »  
*krez* « labourer/ê. labouré »  
*qqen* « attacher/ê. attaché »  
*ṭṭef* « tenir »  
*ṃɛl* « enterrer/ê. enterré »  
*ffer* « cacher/se cacher/ê. caché »  
*ḅɛu* « partager/ê. partagé »  
*fsy* « défaire/ê. défait »  
*fser* « étendre/ê. étendu »  
*ɣz* « creuser/ê. creusé, profond »  
*g* « faire/ê. fait »  
*aru* « écrire/ê. écrit »  
*ẓẓeg* « traite/ê. traite »  
*ṇyed* « réduire en poudre/ê. réduit en poudre »  
*fren* « trier/ê. trié »  
*freg* « cloturer/ê. cloturé »  
*rgel* « boucher, obstruer/ê. bouché, obstrué »...

- 10 Il suffit de parcourir un dictionnaire bilingue berbère-français pour se convaincre de l'ampleur du phénomène et surtout de ce qu'il n'est pas lié à une zone sémantique particulière.
- 11 Un indice du caractère fondamental de ce trait est le traitement des emprunts arabes et français : même les lexèmes verbaux provenant de ces langues connaissent ce fonctionnement mixte – bien sûr exclu dans la langue d'origine :  
*xdem* « faire/ê. fait »  
*hudd* « détruire/ê. détruit »  
*piri* « opérer/ê. opéré » (médecine)...
- 12 D'autres faits en confirment l'importance et **l'ancienneté** : pour plusieurs verbes d'action dont le fonctionnement synchronique est normalement transitif, on relève des traces nettes d'emplois intransitifs avec « sujet lexical » patient/attributaire, notamment dans la poésie ancienne et dans les contes. C'est le cas de *zlu* « égorger » ou *zger* « traverser » ; on trouve ainsi dans un poème religieux très connu consacré au grand saint de la Kabylie, Cheikh Mohand-ou-Elhoucine (notamment dans la version chantée par Taos Amrouche) :... *azger yezlan* = « ... un bœuf égorgé » où le verbe *zlu* suppose un fonctionnement « neutre » puisque le « sujet lexical » (*azger* = bœuf) est le patient du procès. Un tel emploi serait tout à fait impossible dans l'usage courant actuel. De même, dans le conte des pommes magiques, *tteffaḥ izegren i sebea lebḥuḥne* signifie pas « les pommes qui ont traversé sept mers », mais « les pommes situées au-delà des sept mers »... Le caractère archaïsant de la langue littéraire traditionnelle étant bien établi en berbère, ces emplois confirment que le trait de « disponibilité syntaxique » du verbe était sans doute bien plus généralisé à date ancienne.

## Valeur « passive » ou « prédicat d'existence » ?

- 13 Cette caractéristique forte de la syntaxe du verbe berbère a bien été perçue par les berbérissants ainsi qu'en atteste la citation suivante d'André Basset qui se demandait dans sa synthèse sur la langue berbère :

« ... pourquoi l'expression du passif par une forme dérivée quand, en base, [...] la forme simple par elle-même, a généralement les trois valeurs d'actif, passif et réfléchi ? Et si parfois certains verbes se refusent aux trois valeurs, c'est la valeur passive [...] qui est exclusive de la forme simple, l'actif étant alors exprimé par la forme à sifflante » (1952, 13).

- 14 Mais comme le montre cette même citation – à cet égard très représentative, les berbérissants expliquaient ce phénomène en parlant de « valeur passive du verbe simple » (Basset, 1952 ; Destaing, 1935, Prasse, 1959, 155 et 1974, 11 ; Cortade, 1969, 175). Certains auteurs (Galand, 1965, notamment), isolant le cas (ou quelques cas) particulier(s) remarquable (s), ont essayé d'interpréter le phénomène en termes strictement lexico-sémantiques ; ce faisant, ils n'ont pas perçu son ampleur et ses implications syntaxiques.
- 15 Le problème est bien identifié mais l'approche qui en est proposée est évidemment à rejeter puisqu'elle revient à faire la syntaxe du berbère à partir des traductions françaises : l'une des deux constructions possibles avec ces verbes neutres est dite « passive » parce qu'elle correspond, *plus ou moins*, à une forme passive du français. Mais rien dans les faits berbères ne justifie cette analyse : *c'est strictement la même forme verbale qui peut être « active » ou « passive »*. L'opposition n'existe donc pas dans le verbe berbère mais seulement dans la transposition française.
- 16 Au plan de la linguistique générale, ce type de fonctionnement est très bien décrit par Tchekhoff (1978, §1.12) qui le qualifie de « disponibilité » du prédicat :
- « ... la non-orientation du prédicat est mise à profit par la syntaxe : puisque ni prédicat ni premier participant ne spécifient le rôle que joue celui-ci par rapport à son prédicat, la même syntaxe pourra servir à exprimer des situations référentiellement opposées, la compréhension du message étant assurée par la situation extralinguistique ou la vraisemblance. Mais il faut pour cela, bien entendu, que l'agent ne soit pas compris dans l'énoncé ; sinon, de sa présence même, découleraient les rapports de toutes les autres unités... »
- 17 Le syntagme prédicatif verbal (lexème verbal accompagné d'un indice de personne) n'a nullement besoin d'être complété par la mention d'un ou plusieurs participants pour constituer un énoncé minimal possible – et même fréquent (Galand, 1964). On posera que la notion d'orientation du prédicat verbal par rapport aux participants est extérieure à l'énoncé minimum verbal. Le verbe berbère (comme d'ailleurs l'énoncé prédicatif nominal) *pose simplement l'existence d'un fait d'expérience*. L'indice de personne indique seulement que le procès est attribué à une réalité extérieure au lexème verbal lui-même ; *il n'implique aucune information quant à la nature de ce rapport*.
- 18 La seule façon de rendre compte des données de la syntaxe verbale berbère sans imposer à cette langue un moule structural extérieur est de reconnaître que, comme dans les langues ergatives (Martinet, 1968, 1975), un grand nombre de verbes berbères sont des prédicats d'existence qui entretiennent avec leur indice personnel (et l'explicitation lexicale de celui-ci) une relation non-spécifiée (« agent », « patient », « attributaire »...). Du reste, l'hypothèse de l'ergativité primitive du verbe en chamito-sémitique est assez fréquemment admise ou évoquée par les spécialistes (par exemple Diakonoff, 1988, 111) ; sur ce plan, le berbère serait donc particulièrement conservateur. La meilleure traduction française (parce que neutre du point de vue de l'orientation) que l'on puisse proposer des énoncés « neutres » berbères est celle généralement utilisée pour les langues à construction ergative (A. Martinet, 1975, 74) :

(3/a) y-krez (yiger) = il y a labour (du champ) (= le champ est labouré)

(3/b) y-krez (ufllah) = il y a labour (du paysan) (= le paysan a labouré)

- 19 Ce phénomène n'est cependant pas généralisé et on ne peut donc classer le berbère parmi les langues ergatives ; il est néanmoins certain que la non-orientation du prédicat verbal y est un phénomène syntaxique significatif (bien que régressif), qui concerne de très nombreux verbes élémentaires. Cette situation pourrait être considérée comme la trace résiduelle d'une ancienne ergativité généralisée.

## BIBLIOGRAPHIE

- BASSET A., *La langue berbère*, Oxford/Londres, 1952 (1969).
- BENTOLILA F., *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF, 1981.
- BENVENISTE E., *Problèmes de linguistique générale*, I/II, Paris, NRF-Gallimard, 1966/1974.
- CADI K., *Système verbal rifain, forme et sens...*, Paris, Peeters/SELAF, 1987.
- CADI K., *Transitivité et diathèse en tarifit : analyse de quelques relations de dépendances lexicales et syntaxiques*, thèse de doctorat d'État, Univ. Paris-III, 1990.
- CHAKER S., *Le système dérivationnel verbal berbère (dialecte kabyle)*, Paris, 1973.
- EPHE/Université René Descartes (thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle), 2 vol. , 1973.
- CHAKER S., *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie) : syntaxe*, Université de Provence, 1983.
- CHAKER S., *Textes en linguistique berbère (introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS, 1984.
- CHAKER S., *Linguistique berbère. Études de syntaxe et de diachronie*, Louvain, Paris, Peeters, 1995.
- COHEN D., « Les langues chamito-sémitiques », *Le langage*, Paris, NRF-Gallimard (« La Pléiade »), 1968.
- COHEN D., « Problèmes de linguistique chamito-sémitique », *Revue des Études Islamiques*, XL/1, 1972.
- COHEN D., *La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique. Etude de syntaxe historique*, Leuven/Paris, Peeters, 1984.
- DESTAING E., « Note sur le verbe passif », *GLECS*, II, 1935.
- DIAKONOFF I.M., *Afrasian languages*, Moscou, Nauka, 1988.
- DUBOIS J., *Grammaire structurale du français. Le verbe*, Paris, Larousse (« Langue et Langage »), 1967.
- DUBOIS J. *et al.* : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, 1973.
- GALAND L., « L'énoncé verbal en berbère. Étude de fonctions », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 21, 1964.
- GALAND L., « Système sémantique : berbère g "mettre, faire, être" », *Revue de l'École nationale des langues orientales vivantes*, 2, 1965.
- GALAND L., « La construction du nom complément de nom en berbère », *GLECS*, X, 1966.

- GALAND L., « Types d'expansions nominales en berbère », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25, 1969.
- GALAND L., « Représentation syntaxique et redondance en berbère », *Mélanges linguistiques offerts à E. Benveniste*, Paris, 1975.
- GALAND L., « Relations du verbe et du nom dans l'énoncé verbal », *Relations prédicat-actant(s) dans des langues de types divers I*, Paris, SELAF (Lacito-documents Eurasie 2), 1979.
- GALAND L., « Le système verbal berbère » et « Problèmes de l'orientation du procès en berbère », *Actants, voix et aspects verbaux*, Presses de l'Université d'Angers, 1981
- GALAND L., « Redistribution des rôles dans l'énoncé verbal en berbère », *Actances [Paris/ Rivalc]*, 3, 1987.
- GROSS M., *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe*, Paris, Larousse, 1968.
- GUERSSSEL M./HALE K. eds., « A cross linguistic study of transitivity alternations », *Papers from the Regional Meetings [Chicago]*, 21/1, 1985.
- GUERSSSEL M./HALE K. eds., *Studies in Berber syntax*, Cambridge, MIT, 1987.
- LEGUIL A., *Structures prédictives en berbère*, Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris-III, 1987, 3 tomes. Le volume III a fait l'objet d'une publication indépendante : *Structures prédictives en berbère. Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- MAROUZEAU J., *Lexique de la terminologie linguistique...*, Paris, 1951.
- MARTINET A., *Éléments de Linguistique Générale*, Paris, A. Colin, 1967 (4<sup>e</sup> édition).
- MARTINET A., *La Linguistique synchronique*, Paris, PUF [notamment : « La construction ergative », chap. X.I], 1968 (2<sup>e</sup> édition).
- MARTINET A., *Studies in Functional Syntax. Études de Syntaxe fonctionnelle*, München, Wilhelm Fink Verlag, 275. [notamment : 22. « Le sujet comme fonction linguistique et l'analyse syntaxique du basque »], 1975.
- MOUNIN G. (dir.), *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF, 1974.
- PENCHOEN TH.-G., *Étude syntaxique d'un parler berbère (Aït Frah de l'Aurès)*, Napoli (= *Studi Magrebini V*), 1973/a.
- PENCHOEN TH.-G., *Tamazight of the Ayt Nahir*, Los Angeles, Undena Publications, 1973/b.
- PRASSE K.-G., *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1972 : I-III, *Phonétique-Écriture-Pronom* ; 1974, IV-V, *Nom* ; 1973, VI-VIII, *Verbe*.
- TCHECHOFF CL., *L'ergatif (Au fondement de la syntaxe)*, Paris, PUF (« Le linguiste »), 1978.
- TESNIÈRE L., *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, (2<sup>e</sup> édition), 1965.

## INDEX

**Mots-clés** : Linguistique